

MARCHE N° ub25.02

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé en application du code de la commande publique (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2019-1075 du 3 décembre 2018).

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :

Le 19/09/2025 à 12h00

**Représentant légal** : Le Président de l'Université Bourgogne Europe – Dijon

Courriel : [service.achats@ube.fr](mailto:service.achats@ube.fr)

Via le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

### 1. Dispositions générales

#### *Identification du pouvoir adjudicateur*

---

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE  
représentée par son président Vincent THOMAS,  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877  
21078 Dijon cedex

#### *Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues*

---

Université Bourgogne Europe  
Service Achats-Marchés  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877  
21078 Dijon cedex  
[service.achats@ube.fr](mailto:service.achats@ube.fr)

### Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison, l'installation (vérification des calibrages des objectifs), la mise en ordre de marche, la garantie, la formation à l'utilisation et la formation aux opérations de maintenance préventive et curative de premier niveau d'un **appareil de diffusion de lumière et mesure de potentiel électrocinétiques couplé ou associé à un titrateur**.

Code CPV : 38430000-8 *Appareils de détection et d'analyse*

### **2. Allotissement :**

Le présent marché comporte :

- Un lot unique
- Plusieurs lots

### **3. Durée :**

Il est conclu pour la période allant de sa date de notification au prestataire jusqu'à l'expiration de la durée de garantie.

En tout état de cause, à compter de la notification du marché, le délai contractuel global de réalisation de l'ensemble de la prestation (hors garantie) est celui indiqué par le titulaire dans son offre.

### **4. Délai de validité des offres :**

120 jours

### **5. Procédure :**

**Marché passé en procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-4 du Code de Commande Publique**

Les fournisseurs sont autorisés à proposer des variantes.

L'université se réserve la possibilité d'engager, en tant que de besoin, une discussion avec tous les candidats ayant soumis une offre conforme au cahier des charges

Cette discussion éventuelle, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant et de manière non substantielle, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

Toutefois, conformément à l'article R2323-4 du code de la commande publique, le marché public pourra être attribué sur la base des offres initiales sans que la négociation ait lieu.

### **6. Variantes :**

- Les variantes sont interdites
- Les variantes sont autorisées mais doivent respecter les exigences minimales du cahier des charges

## **7. Retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation peut être **retiré dans la « salle des marchés » sur le site :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Référence du marché ub25-02

Avant de télécharger le dossier et afin de permettre à l'Université Bourgogne Europe de leur communiquer ultérieurement toute information complémentaire éventuelle, les candidats sont invités à renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents ainsi mis à disposition par l'Université Bourgogne Europe, les candidats doivent disposer de logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .PDF, .Rtf, .doc, docx, .xis et xlsx.

## **8. Contenu minimum des réponses :**

A l'appui de sa réponse au présent appel à concurrence, le candidat doit fournir :

1. La lettre de présentation de la candidature (imprimé **DC1**) dûment complétée comprenant :
  - le nom et l'adresse du candidat ;
  - le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l'habilitation du mandataire.
2. L'**AE-CCP** complété et signé (en cas de proposition de variante(s), le soumissionnaire présentera un AE-CCP par variante).
3. L'« **Annexe cadre de réponse technique- Marché ub25.02** » complétée et signée.
4. **L'offre technique et tarifaire du candidat.**
5. Un **RIB**.
6. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

*Le modèle de formulaire DC1, dont l'usage est recommandé, est également disponible sur le site suivant :*

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

## **9. Modalités de remise des réponses**

Date limite de réception des PLIS par voie électronique uniquement : 19/09/2025 à 12h00

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, le pli sera remis avant la date et l'heure limites fixées au présent article par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) sur lequel l'annonce a été publiée,

Il appartient au candidat de prendre toutes les dispositions pour l'arrivée du pli en temps et en heure.

Signature électronique des documents :

Les réponses transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, pour signer électroniquement les pièces de sa réponse au présent appel d'offres, le candidat utilise un certificat de signature appartenant :

1° A l'une des catégories de certificats constitutifs d'un produit de sécurité mentionné à l'article 12 de l'ordonnance du 8 décembre 2005 susvisée et figurant sur la liste prévue à l'article 8 de l'arrêté du 18 janvier 2012 susvisé ;

Ou

2° A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification figurant sur la liste de confiance d'un Etat-membre, telle qu'établie, transmise et mise à la disposition du public par voie électronique par la Commission européenne conformément à l'article 2 de la décision 2009/767/CE du 16 octobre 2009 susvisée

Ou

3° A l'une des catégories de certificats délivrées par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répondent à des normes équivalentes à celles du référentiel général de sécurité, défini par le décret du 2 février 2010 susvisé.

Sauf lorsqu'il utilise une catégorie de certificat figurant au 1° ou au 2°, le signataire transmet, avec le document signé, le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

1° La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;

2° L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

NB : Les catégories de certificats figurant sur la liste mise à la disposition du public par le ministre chargé de la réforme de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> peuvent être utilisées dans le cadre du présent appel d'offres.

Le certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat.

Le format de signature utilisé est conforme au référentiel général d'interopérabilité défini par le décret du 2 mars 2007 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation, de modification et de publication du référentiel général d'interopérabilité.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES

NB : La seule signature du dossier permettant l'archivage et la compression des données (dossier de type « .zip »), contenant les documents remis à l'appui de la réponse du candidat n'est pas suffisante. Chacune des pièces du marché pour lesquelles la signature est requise sous format papier doit être signée. Il appartient donc au candidat de signer électroniquement individuellement les documents figurant dans ces dossiers.

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .PDF, .doc, .Rtf, dwg et .xls.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toute demande d'aide technique, les candidats peuvent s'adresser au numéro de téléphone suivant : 01 76 64 74 07

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'Université Bourgogne Europe peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Copie de sauvegarde :

Conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 et de l'arrêté du 14 avril 2023 fixant les

modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde :

Le candidat qui répond de façon dématérialisée peut, s'il le désire, envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse sur support papier, sur support physique électronique (CD Rom, clé USB) ou par voie électronique.

Les documents figurant dans la copie de sauvegarde et dont la signature est obligatoire doivent être signés électroniquement dans les conditions fixées supra.

Cette copie de sauvegarde doit respecter les modalités de présentation des candidatures et des offres et être placée dans un pli scellé adressé à :

Université Bourgogne Europe  
Service Achats-Marchés  
Maison de l'université  
BP 27877  
21078 Dijon cedex

## **10. Sélection des candidatures :**

Seront éliminés au stade de la candidature :

- Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l'heure limite fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Niveau minimum de capacité :

- Le candidat ne justifiant pas qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux L 2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

**L'université examinera les offres avant les candidatures conformément à l'article R2161-4 du code de la commande publique. Après le classement des offres, l'université examinera la candidature du soumissionnaire dont l'offre est classée première.**

**Si le soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.**

**Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.**

## **11. Critère(s) de choix des offres : offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants**

Parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre conforme aux exigences de l'université, les critères suivants seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, selon la pondération indiquée.

- 1/ Prix de l'appareil et des consommables (40%)
- 2/ Technicité (35%)
- 3/ Facilités d'utilisation et d'entretien (15%)
- 4/ Durée et qualité des prestations proposées dans le cadre de la garantie et de la maintenance (10%)

*Les critères 2, 3 et 4 seront appréciés au vu des éléments indiqués dans le mémoire technique du candidat et dans l'annexe « cadre de réponse technique » remis par le candidat.*

L'attention des candidats est appelée sur le fait que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel public à la concurrence pour des motifs d'intérêt général, y compris, le cas échéant, d'ordre financier.

## **12. Renseignements complémentaires**

Les candidats peuvent demander des renseignements complémentaires par voie électronique **uniquement** via le profil acheteur (Plate-Forme des Achats de l'Etat : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>)

Cependant, l'université Bourgogne Europe s'engage à répondre aux demandes de renseignements complémentaires que dans l'hypothèse où celles-ci lui parviendraient au plus tard le **10/09/2025 à 16h00 (heure de Paris)**.

Au-delà de cette date, l'université Bourgogne Europe se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de renseignements complémentaires, en considérant qu'elles n'ont pas été transmises en temps utile.

Les réponses apportées par l'université Bourgogne Europe seront envoyées à l'ensemble des personnes ayant retiré le dossier par courriel à l'adresse électronique indiquée par les candidats ayant téléchargé le dossier **AUSSI, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER SUR LE PROFIL ACHETEUR https://www.marches-publics.gouv.fr/**

**LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DESTINÉ À PERMETTRE À L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE DE LEUR TRANSMETTRE LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES EVENTUELS ;**

Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu au présent article.

**ATTENTION EN RAISON DES CONGES D'ETE, AUCUNE REPONSE NE SERA APORTEE AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CANDIDATS ENTRE LE 19 JUILLET 2025 ET LE 24 AOÛT 2025 INCLUS.**

**EN DEHORS DE CES DATES, LES REPONSES SERONT ENVOYEEES A L'ENSEMBLE DES CANDIDATS AYANT RETIRE LE DOSSIER ET S'ETANT IDENTIFIES VIA LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>).**

## **13. Litiges**

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Instance chargée des procédures de recours > Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon – tél. 03 80 73 91 00 – télécopie : 03 80 73 39 89.

Organe chargé des procédures de médiations > CCIRA-DRASS - immeuble Le Saxe - 119 avenue maréchal de Saxe - 69427 Lyon cedex 3.